

COMITÉ MATERNITÉ ET TRAVAIL

Profil de membre du comité permanent

Experte ou expert en droit du travail

Durée du mandat : 4 ans, possibilité de deux renouvellements

Implication attendue : Participer aux rencontres du Comité – jusqu’à un maximum de 8 journées par année, en majorité virtuelle.

L’Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) souhaite recruter **une experte ou un expert en droit du travail**, comme membre régulier permanent du Comité maternité et travail (C-MAT). Ce Comité, composé d’expertes et d’experts, relève directement de l’INSPQ. Il contribue aux travaux du Groupe scientifique maternité travail (GSMT) de l’Institut dans la réalisation de ses mandats. Le Comité joue un rôle déterminant dans l’appréciation et la gestion du risque en lien avec les conditions de travail des travailleuses enceintes ou qui allaitent et sur les recommandations préventives qui en découlent.

MANDAT SPÉCIFIQUE DU COMITÉ MATERNITÉ ET TRAVAIL

Le mandat du comité est d’émettre une opinion d’expert sur les questions soumises par le GSMT.

Pour ce faire, il devra :

- Contribuer à l’étape du cadrage des travaux (p. ex., objectifs, livrables, limites, risques, parties prenantes) permettant la production d’avis scientifiques et de guides de pratique professionnelle élaborés par le GSMT;
- Prendre connaissance du matériel scientifique produit par le GSMT et en interpréter la teneur scientifique;
- Prendre connaissance des informations complémentaires qui auront été recueillies par le GSMT (p. ex., propositions et réactions des parties prenantes des milieux de travail concernés, recommandations existantes de la communauté médicale de pratique d’harmonisation du programme Pour une maternité sans danger (CMPH-PMSD);
- Poser un regard sur l’appréciation du risque pour la travailleuse enceinte ou qui allaite via un exercice délibératif en fonction des énoncés de recommandations proposés ou en fonction des questions posées pour faciliter la prise de décision.

Le comité pourrait être appelé à produire des avis et recommandations par écrit.

MANDAT DU MEMBRE

- S’engager pleinement dans les activités du Comité, ce qui suppose :
 - Une participation régulière active aux rencontres (surtout en mode virtuel),
 - Une préparation adéquate en amont des rencontres
- S’approprier les connaissances disponibles pour chacune des dimensions soumises à son évaluation (c.-à-d. les données issues de la littérature, des parties prenantes consultées, ou soumises par le GSMT) ainsi que les incertitudes scientifiques et les enjeux éthiques associés :
 - En prenant connaissance de la documentation préparée par l’équipe de projet du GSMT;
 - En échangeant avec l’équipe de projet pour clarifier les données mobilisées et les constats posés.
- Aider à l’interprétation des données probantes au sujet des facteurs de risque des diverses issues défavorables de la grossesse et les mettre en perspective selon son expérience et son expertise.

- Débattre de l'importance des différents arguments (forces et faiblesses), préciser sur quoi ils s'appuient en clarifiant les enjeux associés.
- Donner son avis sur les meilleures recommandations à formuler pour chaque facteur de risque, selon différents contextes de travail et valider les recommandations en considérant le bien-être collectif des travailleuses enceintes ou qui allaitent et de leur enfant à naître ou allaité comme cible.
- Participer à des exercices délibératifs et autres formes nécessitant une prise de position basée sur son appropriation des données transmises, son expérience dans son champ d'expertise professionnelle.

PROFIL RECHERCHÉ

Savoir

- Posséder un baccalauréat en droit.
- Être membre actif ou active, en règle du Barreau du Québec.
- Avoir un diplôme de 2^e ou 3^e cycle en droit est considéré un atout.
- Posséder une expertise et une expérience significative et récente en droit du travail, en contexte québécois.
- Détenir des connaissances du cadre légal balisant la prévention, la santé et la sécurité en milieu de travail de même que des normes juridiques et de la jurisprudence pertinente aux questions de la maternité au travail.
- Posséder une expérience au sein de comités ou de groupes de travail multidisciplinaires.
- Avoir une bonne connaissance des principales approches et méthodes de recherche quantitative ou qualitative.
- Détenir des connaissances de base du programme Pour une maternité sans danger (PMSD) incluant le cadre légal et la gouvernance du programme.
- Connaître les bases de la démarche de santé populationnelle constitue un atout.
- Maîtriser la suite Microsoft Office et l'outil collaboratif Teams.
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française parlée et écrite.
- Avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

Savoir-faire

- Avoir une excellente capacité d'analyse critique et de synthèse de l'information scientifique en identifiant les enjeux qui en découlent.
- Démontrer une excellente capacité et un intérêt à dialoguer et à communiquer de façon efficace et respectueuse ses avis, opinions et recommandations sur les questions soumises.
- Démontrer des aptitudes à travailler en situation de complexité ou d'incertitude.
- Faire preuve de polyvalence et avoir une excellente capacité d'adaptation.
- Respecter les orientations de la charte constitutive du Comité, les politiques, les directives et les procédures en vigueur à l'INSPQ et les engagements pris à titre de membre du Comité.
- Adhérer aux principes et conditions de la démarche de délibération en santé publique.
- Adhérer aux principes et aux standards de qualité de l'INSPQ.

Savoir-être

- Avoir un intérêt pour la résolution de problèmes complexes.
- S'engager et être disponible pour les rencontres prévues, en mettant à profit ses compétences afin d'atteindre les objectifs et échéances fixés.

COMITÉ MATERNITÉ ET TRAVAIL **Profil de membre du comité permanent**

Experte ou expert en droit du travail

- Avoir une excellente capacité à travailler en équipe interdisciplinaire et à obtenir l'adhésion des personnes.
- Démontrer une bonne capacité d'écoute et d'ouverture aux autres.
- Interagir avec éthique, professionnalisme et considérations auprès de ses interlocuteurs et interlocutrices.
- Avoir un souci prononcé de la confidentialité.
- Savoir prendre des décisions, se positionner avec un bon jugement.
- Porter les positions du Comité collégialement.
- Déclarer tout intérêt, conformément à la Directive sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts de l'INSPQ, durant la réalisation de son mandat à titre de membre.

RÉMUNÉRATION

Les personnes membres du comité régulier qui sont salariées d'une organisation peuvent généralement être libérées par leur organisation pour participer aux travaux de comités (p. ex., temps de participation et de préparation aux rencontres et pour les autres travaux, le cas échéant), tout en conservant leur salaire. En revanche, la rémunération pour la participation à des rencontres ayant lieu en dehors des heures régulières de travail est couverte par l'Institut, selon les directives et tarifs en vigueur.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez communiquer avec Christiane Thibault, directrice à la Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie à l'adresse courriel : cmat@inspq.qc.ca.

Pour soumettre votre candidature

Pour soumettre votre candidature et avoir plus de détails sur le comité, consultez la page www.inspq.qc.ca/maternite-et-travail/comite

Date limite : 11 mai 2025

Date d'entrevue : Sur convocation

Tous les candidats et candidates recevront un accusé de réception. Cependant, nous communiquerons seulement avec les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue.

Nous vous remercions pour votre intérêt à participer au Comité maternité et travail.